

**CONSEIL PORTUAIRE
DES PORTS DE ROSCOFF – VIEUX PORT ET DE L'ILE
DE BATZ**

Réunion du 1^{er} décembre 2016

Le Conseil portuaire des ports de Roscoff vieux-Port et de l'île de Batz s'est réuni le **1^{er} décembre 2016 à 9h30** à la salle de réunion de la mairie de Roscoff.

Étaient Présents :

En tant que membres du Conseil Portuaire désignés par l'arrêté en date du 29 septembre 2015 de Mme la Présidente du Conseil départemental :

Mme Joëlle HUON (Présidente), M. Jean-Pierre ALANORE, Mme Viviane LE JANNOU, M. Michel AUTRET, Mme Marie-Rose CREACH, M. Loïc MARON, M. Jean-Marc CREACH, M. David GLIDIC, M. Roger CREACH, M. Philippe KRAWCZYK, M. Jean QUER, M. Jean-Claude FOGERON, M. Jean-Pierre CARTIER, M. Jean-Pierre WRZESIAK

Assistaient à la réunion :

<p>- Conseil départemental du Finistère</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Erwan LE BARILLEC, Chef de l'Agence Technique Départementale du Pays de Morlaix et du Centre Finistère - M. Philippe LE PAPE, Service Mer - Mme Aline CHEVAUCHER, Conseillère Départementale
<p>- Ville de Roscoff</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. C.Y. LE MOIGNE Directeur des Services techniques - M. Loic MARON - Services Techniques/Maître de Port
<p>- DDTM 29/DML</p>	<ul style="list-style-type: none"> - M. Denis SEDE, Unité des Affaires Maritimes de Morlaix

La Présidente, Madame Joëlle HUON, ouvre la séance à 9h30, en remerciant l'ensemble des participants, ainsi que la mairie de Roscoff pour l'utilisation de la salle de réunion.

Mme Joelle HUON invite ensuite M. Erwan LE BARILLEC, Chef de l'Agence Technique Départementale du Pays de Morlaix et du Centre Finistère, à bien vouloir procéder à l'appel des participants.

Constatant que le quorum est atteint (11 membres présents sur 16, titulaires ou suppléants pouvant participer aux votes éventuels).

Mme Joelle HUON propose ensuite de poursuivre par l'ordre du jour.

I PORT DE ROSCOFF-VIEUX-PORT - POINT SUR LES TRAVAUX INSCRITS 2016

M. Jean-Pierre ALANORE commente les travaux inscrits 2016 au port de Roscoff Vieux-Port.

Travaux réalisés en 2016	Montant
Fin de la pose des échelles	- €
Eclairage quasi d'auxerre (remplacement de 21 points lumineux) (participation)	13 364,34 €
Reprise des mains courantes de l'estacade (Pose par les services techniques du port)	989,98 €
Pose d'un mât d'éclairage et de 2 points lumineux extrémité Nord cale de la Barge (participation)	6 187,26 €
TOTAL	20 741,58 €
Travaux et Etude à réaliser en 2017	Montant
Aménagement des corps morts à Pen ar Vil secteur Ouest	10 000,00 €
Reprise du vieux quai côté Nord	100 000,00 €
Reprise du quai Neuf côté Nord	30 000,00 €
Estacade	provision
Pose de Bolard au quai neuf	30 000,00 €
Eclairage public quai - abaissement de la puissance	4 000,00 €
Quai neuf - reprise des enrobés (marché voirie 2016 colas)	2 500,00 €
Reprise de la couverture de l'abri à passagers	3 000,00 €
Etude pour la cale du Centre Nautique	10 000,00 €
TOTAL	

M. Charles-Yves LE MOIGNE indique que plusieurs opérations de travaux n'ont pas été effectuées en 2016 et qu'elles sont reportées en 2017, notamment les réparations relatives au quai neuf et au vieux quai, la pose d'un bolard sur le quai neuf et l'aménagement de corps-morts à Pen Ar vil.

M. Charles-Yves LE MOIGNE indique également que les travaux d'éclairage public permettront de réaliser des économies d'énergie (dispositif d'abaissement de puissance). Des reprises d'enrobés seront également réalisées sur le quai neuf. Le marché de réparations du quai neuf et du vieux quai a été attribué à l'entreprise BMB de Ploufragan pour un montant de 82 994 € TTC. Des travaux de reprise de la couverture de l'abri à passager sont également envisagés.

M. Jean-Claude FOGERON demande si le remplacement des corps-morts à Pen Ar Vil sera réalisé dans la zone extérieure du port.

M. Loic MARON répond par la négative en précisant qu'il s'agit de la zone ouest (corps-morts privés).

M. David GLIDIC sollicite le Département sur les travaux de restructuration de l'estacade.

Mme Joelle HUON répond qu'une réunion a eu lieu en Sous-Préfecture de Morlaix sur le sujet et qu'il demeure un désaccord entre le STAP 29 (Architecte des bâtiments de France) et la Ville de Roscoff sur les aspects esthétiques du projet.

Mme Joelle HUON indique qu'un accord pourrait être trouvé entre les différentes parties en approfondissant les études de maîtrise d'œuvre sur les aspects esthétiques du projet, notamment avec l'appui d'un architecte.

Mme Joelle HUON indique également que le montant maximum du projet était d'environ 4 M€.

Mme Joelle HUON indique également que la Ville de Roscoff n'envisage pas de poursuivre des études de projet, compte-tenu des montants déjà engagés.

Mme Joelle HUON indique par ailleurs qu'il est convenu que toutes les études déjà engagées soient transmises à la Région. Toutefois, il lui semble que la Région n'envisage pas dans un premier temps de se substituer à la ville de Roscoff, concessionnaire du port, pour mener ce projet.

M. Jean-Claude FOGERON s'interroge sur le devenir de l'estacade.

Mme Joelle HUON répond que cette problématique relèvera désormais de la région Bretagne à partir du 1^{er} janvier 2017.

Mme Aline CHEVAUCHER indique qu'il est complexe de mener ce type de projet d'infrastructures car nous sommes actuellement dans une période transitoire, s'agissant des compétences des collectivités territoriales.

Mme Joëlle HUON indique qu'il lui semble que la Ville de Roscoff doit achever les études de ce projet et qu'il ne revient pas aux autres collectivités territoriales de se substituer à la Ville de Roscoff pour mener à bien ce projet.

M. Philippe LE PAPE indique que la Ville de Roscoff dispose de réserves financières et que de ce fait elle pourrait bénéficier de conditions d'emprunt favorables pour réaliser cette opération de travaux.

M. Charles-Yves LE MOIGNE indique que la ville de Roscoff ne souhaite plus poursuivre les études de ce projet car elle n'a plus de visibilité sur la faisabilité de cette opération de travaux.

M. Philippe LE PAPE indique qu'il conviendrait que la ville soit prudente sur les aspects financiers du projet car les financements acquis (50 %), notamment du Département, pourraient ne pas être conservés dans les prochains mois.

M. KRAWCZYK indique que la coopérative maritime a définitivement fermé la station de carburant au Vieux port de Roscoff et que les cuves situées dans le quai neuf ont été neutralisées.

Les membres du Conseil Portuaire avec voix délibératives, sollicités par Mme Joelle HUON, émettent un avis favorable à l'unanimité aux travaux inscrits 2017.

II PORT DE ROSCOFF-VIEUX-PORT - BUDGET PREVISIONNEL 2017

M. Jean-Pierre ALANORE commente le budget prévisionnel 2017.

DEPENSES D INVESTISSEMENT

Montants H.T.

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU AU BP 2016	EMIS	PREVISIONS 2017
20	Frais d'études et d'insertion trvx grosses réparations estacade	78 000,00	13 565,00	70 000,00
21	2155 Outillage industriel (<i>perceuse-visseuse</i>)	2 000,00	469,50	2 000,00
	2157 Agencements et aménagements du matériel et outillage <i>manilles et emerillons pour corps-morts</i>	9 500,00	1 925,00	10 000,00
	2183 Matériel de bureau et informatique (<i>ordinateur portable</i>)	0,00	680,00	
	TOTAL	11 500,00	3 074,50	11 000,00
23	Installations matériels et outillages techniques <i>renovation points lumineux Quai Charles de Gaulle (SDEF)</i>	643 887,00	13 938,32	200 000,00
		643 887,00	13 938,32	200 000,00
	TOTAL	733 387,00	30 577,82	281 000,00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

14/10/2016

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU AU BP 2016	EMIS	PREVISIONS 2017
11	Charges à caractère général	29 750,00	14 945,69	25 000,00
12	Charges de personnel et frais assimilés	88 000,00		89 000,00
	TOTAL	117 750,00	14 945,69	114 000,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAPITRE	LIBELLE	PREVU AU BP 2016	EMIS	PREVISIONS 2017
70	Ventes de produits fabriqués, prestations, marchandises	234 500,00	168 420,84	229 500,00
	70821 droits de port - REPP	150 000,00	101 484,00	140 000,00
	70822 Taxes sur les marchandises	3 500,00	1 785,00	3 000,00
	70823 Taxes sur les passagers	34 000,00	21 022,00	33 000,00
	7083 Locations diverses	47 000,00	44 129,94	47 000,00
	TOTAL	234 500,00	168 420,94	223 000,00

M. Jean-Pierre ALANORE précise que les voiles d'accostage feront l'objet de 70 000 € de travaux suite au diagnostic établi par SAFEGE au cours de l'été 2016.

M. Jean-Pierre ALANORE précise que les 200 000 € prévus en investissement concernent des provisions pour le projet de restructuration de l'estacade.

Les membres du Conseil Portuaire avec voix délibératives, sollicités par Mme Joelle HUON, émettent un avis favorable à l'unanimité au budget prévisionnel 2017.

III PORT DE ROSCOFF-VIEUX-PORT - REVISION DES TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2017

Monsieur Jean-Pierre ALANORE indique qu'une évolution de tarifs de + 4 % est proposée par la Ville de Roscoff. Elle concerne les tarifs journaliers, mensuels et annuels.

Monsieur Jean-Pierre ALANORE justifie cette proposition d'évolution car les tarifs actuellement en vigueur au Vieux-Port de Roscoff sont inférieurs à ceux pratiqués dans les autres ports du bassin de navigation de Morlaix. Par ailleurs, les tarifs actuels ne couvrent pas les frais réels des services techniques de la Ville de Roscoff, notamment s'agissant de l'entretien des corps-morts.

M. Denis SEDE indique à titre de comparaison que les tarifs des mouillages sur le domaine public maritime sont de 211 €/an pour les navires inférieurs à 7 m et de 272,90 € pour les navires inférieurs à 9 m.

M. Jean-Pierre ALANORE indique qu'une proposition d'évolution de + 2% est envisagée pour le stationnement sur terre-plein et les tarifs divers.

Mme Viviane LE JANNOU demande si les abonnés Roscovites du Vieux-port de Roscoff ne pourraient pas bénéficier de tarifs moins élevés.

M.Loic MARON indique que cette disposition n'est pas possible à mettre en œuvre sur le plan juridique et que les services du contrôle de légalité de l'Etat avaient déjà rejeté cette disposition.

Mme Joelle HUON met au vote les propositions d'augmentation de tarifs :

- **pour : 8**
- **contre : 2**
- **abstention : 1**

IV QUESTIONS DIVERSES

Mme Joëlle HUON rappelle que des ports départementaux seront transférés à la Région au 1^{er} janvier 2017 dans le cadre de l'application de la loi NOTRE.

Mme Joëlle HUON indique que les ports de Roscoff-Bloscon, Roscoff Vieux Port, Ile de Batz, Le Conquet, Molène, Sein, Ouessant, Audierne pour sa partie Porspere et Concarneau seront transférés à la Région en cohérence avec le transfert de compétence relatif aux transports et à la desserte des îles.

Mme Joëlle HUON poursuit en indiquant qu'un groupement d'intérêt public (GIP) pêche de Bretagne sera également créé et qu'il associera le Département du Finistère, le Département des Côtes d'Armor, et la Région Bretagne. Son objet sera de :

Coordonner, et concerter les autorités concédantes :

- Coordonner les investissements portuaires structurants (FEAMP/PROEPP),
- Définir une stratégie de promotion de services portuaires,
- Définir un cadre d'harmonisation des tarifs portuaires,
- Promouvoir la mise en œuvre de normes de tri et d'agrèage,
- Développer une stratégie commerciale,
- Renforcer la contribution de la pêche au développement touristique .

**Observer et suivre l'évolution des activités de la filière pêche et favoriser la synergie entre structures connexes (pôle de compétitivité, réseau de partenariats, associations...)
Faire un lien avec les acteurs privés de la filière pêche (producteurs et mareyeurs)**

M. Philippe LE PAPE indique qu'un syndicat mixte associant la Région Bretagne, le Département et 4 EPCI du Sud-Finistère (CCPBS, CCCS, CCA, CCPD) sera également créé pour gérer les activités de pêche-plaisance des ports départementaux du Pays Bigouden (Douarnenez, Audierne, Saint-Guénolé Penmarch, Le Guilvinec-Léchiagat, Plobannaec-Lesconil, Loctudy).

Son objet sera de :

Aménager, entretenir, gérer les ports mixtes pêche-plaisance, en déclinaison des orientations :

- Fixées par le GIP pour la pêche
- De la politique départementale et de son Livre Bleu pour la plaisance

Intégrer les activités portuaires dans le développement économique régional et le tissu économique local

Intégrer le développement portuaire dans les interfaces ville-port

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 30.

**La Vice-Présidente déléguée au Pays de
Morlaix
Présidente du Conseil Portuaire des ports
de Roscoff Vieux-Port et Ile de Batz**

Joëlle HUON

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Huon', with a long horizontal stroke extending to the right.